

## Maison de Ville

16 rue Béranger – 80000 AMIENS

Une maison de ville mitoyenne sur deux étages avec petit jardin non accessible à rénover entièrement comprenant entrée sur couloir, salon, salle à manger, cuisine, véranda, w.c séparé, trois chambres et une salle de bain pour 94.83 m<sup>2</sup> hors cave.

Bien libre de toute occupation.

### Mises à prix :

30 000 euros

### Consignations :

6 000 euros

*Consignation par virement bancaire l'ordre du notaire vendeur.*

### Visites sur place et sans rendez-vous les :

le mercredi 8 septembre 2021 de 15H à 17H et le mercredi 22 septembre 2021 de 15H à 17H

**Renseignements :** 06.98.87.47.48 ou sur [www.notaires-sin.fr](http://www.notaires-sin.fr)

**Le Cahier des conditions est consultable en l'étude et lors des visites.**



En Chambre Interdépartementale des Notaires De Picardie  
11 Place d'Aguesseau – 80000 AMIENS

Le mardi 5 octobre 2021 à 14H00  
(Dépôt des chèques de consignation 30 minutes avant)

Par Maître Julien CAPRON, Notaire  
1 RUE DE L'ARTISANAT – 27150 ETREPAGNY

# Le bien décrit au recto de ce document est mis librement en vente aux enchères

**Son acquisition est possible par tout acheteur.**

**Vous pouvez trouver tous les renseignements indispensables en consultant le cahier des charges :**

Ce document, rédigé par le Notaire vendeur, comprend : la désignation complète du bien, l'origine de propriété, les dispositions d'urbanisme, les servitudes éventuelles, les certificats relatifs à la Loi Carrez, à l'accessibilité ou non-accessibilité au plomb, à l'amiante, à la présence éventuelle de termites, le questionnaire du syndic, la situation hypothécaire, la date de vente, la mise à prix, les frais d'organisation, la faculté de surenchère, les pièces annexes...

Ainsi que les frais qui seront dus par l'adjudicataire, c'est-à-dire la personne qui aura proposée l'enchère la plus élevée.

**Pour participer à la vente :**

Le jour de la vente, il faut vous munir d'un chèque de banque, de banque française du montant de la Consignation fixée au verso, établi à l'ordre du Notaire vendeur, (OU avoir effectué un virement à l'attention du Notaire vendeur en fonction du cahier des charges), ainsi qu'une pièce d'identité pour un particulier et un extrait kbis, une copie des statuts et un pouvoir du gérant pour les sociétés ou similaire. Le Notaire vendeur vous remettra une autorisation pour enchérir, comportant votre numéro d'enchérisseur.

La vente a lieu au chronomètre. Si aucune (nouvelle) offre n'est faite pendant quatre-vingt-dix secondes, l'adjudication est prononcée au plus offrant et dernier enchérisseur : si vous souhaitez porter une enchère, il suffit de lever la main et d'indiquer le montant de votre enchère.

Si vous êtes adjudicataire, le Notaire vous fera signer un procès-verbal d'adjudication : si votre chèque de consignation ne couvre pas les frais de la vente, vous devrez alors acquitter aussitôt le complément.

Si vous n'êtes pas l'adjudicataire, le notaire vendeur vous restituera votre chèque sans frais.

Vous avez généralement 45 jours pour payer le prix (augmenté du délai de surenchère). Au-delà de cette date, des intérêts de retard vous seront comptés.

Le non-paiement du prix peut entraîner une remise en vente aux enchères : l'acquéreur défaillant supporte l'ensemble des frais de vente et de procédure.

La remise des clés ne se fera généralement qu'au paiement intégral du prix.

**IMPORTANT : L'acquéreur ne bénéficie pas du délai de rétraction dans les 7 jours et ne peut pas renoncer à la vente au motif qu'il n'a pas eu son prêt : il est donc indispensable de rencontrer son banquier au préalable.**

**Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à questionner la personne chargée de la visite ou le Notaire dont les coordonnées figurent au verso.**